

L'apartheid sanitaire commence aujourd'hui, mercredi 21 juillet

écrit par François des Groux | 21 juillet 2021





A partir d'aujourd'hui, mercredi 21 juillet, il faudra se munir de son *pass sanitaire* (c'est-à-dire avoir été vacciné ou testé) pour entrer dans les cinémas, musées, théâtres, bibliothèques, salles de conférences ou de réunions, chapiteaux, salles de danse, zoos, piscines, bateaux de croisières, établissements de culte ou sportifs accueillant plus de 50 personnes (liste complète : [ici](#))

Dans ces lieux protégés des parias pestiférés non-vaccinés règnera le non-port du masque. Mais paradoxalement, certaines préfectures l'imposent à nouveau à l'extérieur, comme hier, celle de Charente-Maritime à 45 communes, dont La Rochelle, Châtelailon-Plage ou Ars-en-Ré ([France Bleu](#)).

Puis, à partir du 2 août, ce sera le tour des TGV et Intercités, des cars pour les trajets interrégionaux et des vols domestiques qui n'embarqueront que les voyageurs "purs" et leur précieux sésame sanitaire : pas de *pass* = pas de

billet ([L'Internaute](#)). Même principe aux entrées des bars, cafés et restaurants : pas d'*ausweis* = pas de blonde fraîche, pas de *petit noir* au zinc ou de steack-frites, même en terrasse ([Le Progrès](#)). Ingérable pour les restaurateurs ? Mais Macron s'en fout !

En ce mercredi estival et ensoleillé débute donc l'affreux apartheid sanitaire rêvé par un gouvernement se voulant intraitable avec les contrevenants.

*"Il y aura des contrôles et des sanctions" a assuré le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal ce lundi. Ainsi, déroger à la règle du pass sanitaire une fois vaudra une contravention de 5e classe de **1500 euros d'amende pour une personne physique, 7500 euros pour une personne morale**, a-t-il expliqué. À la troisième réitération, cela passe à un délit qui peut aller **jusqu'à 1 an et 9000 euros d'amende pour une personne physique, 1 an et 45.000 euros pour une personne morale**" a précisé le porte-parole du gouvernement" ([BFMTV](#))*

Un véritable et scandaleux chantage au vaccin s'impose donc dès aujourd'hui en France. Mais pour se faire soigner, faudra-t-il également être vacciné et présenter son passe sanitaire ?

Apparemment oui à l'hôpital de Haguenau qui tente de tenter de justifier cet avertissement pour le mois d'août : « Cette affiche n'est qu'un rappel des propos tenus par le président [...] indique Magaly Haeffele, la directrice adjointe du CHH. Aujourd'hui nous ne disposons pas de plus d'information que le public sur la question. On attend des consignes ministérielles précises. » ([DNA](#))



« Cette affiche n'est qu'un rappel des propos tenus par le président, elle reprend succinctement les mesures annoncées. Elle reste générale et n'a que vocation à prévenir la population », indique Magaly Haeffele, la directrice adjointe du CHH Photo DNA /Sonia DE ARAUJO

Les non-vaccinés bientôt interdits de soins ? Et non, ce n'est pas un bobard de l'hôpital d'Haguenau...

Puis, perfides envers les antivax par servilité envers leur maître macronien, [les DNA](#) ajoutent “... problème, ces affiches s'inscrivent dans un contexte national déjà tendu, marqué par la multiplication des manifestations anti-vaccins et **des actes de vandalisme dans des centres de vaccination**. Et sur les réseaux sociaux, **quelques Twittos ont partagé leur inquiétude et leur colère**” (tout en se contredisant plus loin : “L'hôpital haguénovien a reçu un déferlement d'appels et de messages pas très sympathiques »).

De la directrice de centre hospitalier au journaliste de quotidiens subventionnés, du patron de restaurant exigeant votre QR Code pour boire un café en terrasse à la caissière vous demandant de façon péremptoire d'ajuster votre masque, Sydney Touati nous explique les ressorts de cette dictature sanitaire et de la “benallisation de la société”.

L'instauration du régime biocratique en France



Ce régime se caractérise par la prise en charge par les bureaucraties proliférantes de la santé individuelle de chacun.

Les citoyens sont **dépossédés du droit fondamental de choisir librement ce qui est bon pour eux et sont soumis à d'incessants contrôles** diligentés non seulement par les fonctionnaires publics mais par quantité de civils qui se voient investis de l'autorité de la puissance publique : cafetiers, tenanciers de boites de nuits, vigiles, agents de la SNCF, personnel des centres commerciaux, femmes de ménage...une milice informelle, protéiforme possède tout à coup le droit de contrôler, réprimer, exclure, dénoncer ceux que le pouvoir désigne comme de dangereux malfaisants.

La moindre caissière de supermarché exerce des prérogatives de puissance publique.

Cette tendance à octroyer aux civils des pouvoirs de police, est propre à tous les totalitarismes. Le stade de la

délation généralisée est ici dépassée.

Avec le corpus de règles préconisées par le président Macron, n'importe quelle personne qui partage le point de vue de l'exécutif peut et doit exercer une fonction répressive. Le cafetier qui refuserait d'exercer une telle fonction, sera durement sanctionné. Nous constatons que E. Macron veut imposer à la société toute entière la « doctrine Benalla » à laquelle il été contraint de renoncer et qui autorise un civil qui plaît au « prince » à commander aux préfets de la République.

Le processus de la « benallisation » de la société, opère à tous les niveaux et dans tous les domaines de la société.

Le pouvoir exécutif règne sur les autres pouvoirs et secteurs d'activité.

Cinémas, centres commerciaux, théâtres, opéras, terrain de sport... sont appelés à coopérer à la chasse aux non-vaccinés. Liberté de circuler librement, liberté de se divertir, de faire du sport, liberté du commerce, liberté de culte, de réunion... toutes les libertés sont sévèrement encadrées, voire supprimées pour les non-vaccinés.

La société civile est enrôlée malgré elle dans cette croisade hygiéniste. Public et privé sont soumis directement aux ordres de l'exécutif. La tyrannie envahit toutes les sphères de la vie sociale aussi bien horizontalement que verticalement. Les relais de la tyrannie macronienne au quotidien, sont les modestes employés, des « benalla ».

Même enrôlement-soumission au sommet de l'État. L'Assemblée Nationale fonctionne comme une simple caisse d'enregistrement.

Son attitude est d'autant plus choquante, que le pouvoir exécutif n'a cessé de dire la même chose et son contraire. Cela est frappant lorsque l'on examine sa relation aux masques et à l'hydroxychloroquine... « Les masques ne servent à rien » répète la porte-parole de l'Élysée. Puis, le gouvernement

décète que le port du masque est obligatoire y compris dans l'espace public, y compris pour les enfants.

En janvier 2020, l'hydroxychloroquine est classée dans la catégorie des substances toxiques. Puis elle est partiellement autorisée, puis interdite sur la base d'un faux rapport, puis autorisée...L'Assemblée Nationale mécaniquement valide, enregistre, transformant en « loi » n'importe quelles bizarreries de l'exécutif, y compris celles qui sont contraires aux principes fondamentaux du droit, qui créent des centaines de milliers de chômeurs supplémentaires, qui précipitent dans la pauvreté un million de Français supplémentaires, qui accroissent de manière vertigineuse l'endettement public, qui désorganisent des pans entiers de l'économie...

Résultat : les élus sont totalement discrédités. L'abstention aux élections en 2021 bat tous les records.

En ce 13 juillet 2021, le Président transgresse les limites imposées à son statut, en faisant basculer la France dans la dictature hygiéniste et sanitaire, en annulant dans les faits la séparation des pouvoirs ; en étendant à n'importe quel « benalla » des prérogatives de puissance publique.

[en fait le 12 juillet au soir – NDA]

L'Histoire montre que le processus de non-différenciation, la « caporalisation » de la société, est la source de la violence primordiale. Pour éviter la guerre de tous contre tous provoqué par la politique du tyran, celui-ci réactive le mécanisme de la victime émissaire qui permet de reconstruire l'unité perdue par la désignation d'une victime. Le lynchage des non-vaccinés requiert la participation active du plus grand nombre.

Surtout ne pas soigner les Français.

Il y a cependant une logique dans cette déconstruction

gouvernementale. Une volonté têtue, obstinée, absurde soutend toutes les décisions de l'exécutif dont la devise constante semble être : ne pas faire usage des moyens dont on dispose pour soigner la grippe chinoise Covid-19. Faire comme si ces moyens n'existent pas.

Ne pas soigner est donc la règle du pouvoir.

Le corollaire de ce surprenant théorème est de livrer les Français aux virus, sans soin, hormis le Doliprane. Attendre, puis aller aux urgences, en réanimation, à la morgue. Ça marche. Le meurtre organisé à ses adeptes.

Tous les corps constitués suivent. Certains voudraient plus de répression, plus d'interdits. Le mépris, la haine du peuple sont présents dans toutes les décisions officielles. On ne s'adresse plus à des citoyens libres et éclairés, disposant d'un libre-arbitre, mais à un troupeau apeuré.

La peur est sciemment entretenue, orchestrée.

Mais Internet est là. L'information circule malgré l'auto-censure pratiquée par les grands médias. Et puis les médecins, à la suite du Professeur Raoult, soignent. La stratégie mortifère du pouvoir s'enraye. L'hécatombe annoncée (espérée ?) n'aura pas lieu.

Le second corollaire du « pas de soin » conduit au tout vaccinal. Une course de vitesse s'engage. Il faut vacciner vite et fort. Alors que la létalité du Covid-19 est au plus bas (0,5% à l'IHU de Marseille), que les jeunes et les enfants sont épargnés, on persiste à répandre la terreur avec les « variants ».

On décrète l'urgence vaccinale. On appelle les français à s'injecter dans le corps une substance qui n'a reçu qu'une autorisation provisoire de mise sur le marché, d'une durée d'un an. Une substance dont on ne sait pas grand chose et qui est officiellement dans une phase expérimentale.

Les vaccinés sont donc, de facto, des cobayes. Les Français sont les « malgré nous » de cette étrange croisade vaccinale. Il faut aller vite, écouler les stocks existants car le vrai vaccin est annoncé pour la fin de l'année.

Les reniements du Président.

Ce 13 juillet 2021, la ligne rouge est franchie. Le pouvoir se renie, devient ouvertement parjure. Il avait déclaré solennellement que le pass sanitaire ne serait pas imposé dans les actes concernant la vie au quotidien. Sans motif de santé sérieux, le président Macron fait souffler le vent mauvais de la discorde. Il oppose deux catégories de citoyens que rien a priori ne distinguent et pour supprimer cette « gémellité » appelle, comme dans les mythes anciens, au lynchage des non-vaccinés. Cain tue Abel tout comme Romulus tue Remus.

Rien ne distingue un vacciné en bonne santé d'un non vacciné en bonne santé. Pourtant, l'un est appelé à « tuer socialement » l'autre.

La stratégie de la victime émissaire, propre à tous les régimes livrés à la violence destructrice, se met en place. Face à l'énormité de la manœuvre, on se dit : le Président bluffe. C'est un coup de poker destiné à faire plier une grande partie des « résistants ».

Effectivement, si l'on en croit les chiffres officiels communiqués, **des millions de Français se rendent, abdiquent. Cette soumission est le signe d'un effondrement de la démocratie.**

Les Français opposés à la vaccination expérimentale forcée, savent qu'ils ne peuvent compter ni sur les élus, ni sur les Institutions, ni sur les partis politiques et les syndicats.

L'opposition légale au pouvoir, n'existe plus en France. Si elle existe, elle demeure marginale et n'est pas visible médiatiquement.

Cependant, une minorité que l'on peut évaluer à 20% ne cédera pas au chantage. C'est une constante dans l'Histoire étudiée scientifiquement par Stanley Millgram.

Le pouvoir affrontera-t-il cette minorité d'irréductibles au risque d'entraîner le pays dans la spirale d'une très grave crise ?

Le Conseil d'État, la Cour de cassation, le Conseil Constitutionnel...vont-ils une nouvelle fois se soumettre à la dictature hygiéniste ou vont-ils remplir leur mission qui est de protéger et garantir les libertés fondamentales ?

Ironie de l'histoire : les non-vaccinés, stigmatisés, ostracisés, brimés...seront-ils les seuls à sortir indemnes de la folle entreprise de la vaccination expérimentale forcée ?

Que vont devenir les cobayes vaccinés ?

Combien de morts, de malades, de dépendants à vie cette politique va-t-elle engendrer ?

E. Macron et sa « bande » devront répondre devant l'Histoire, peut-être devant les juges (si la Justice survit à cette épreuve) des maux incalculables infligés aux Français.

Il est clair que le motif « défense de la santé », ne résiste pas à un examen sérieux. L'option pour un vaccin expérimental ne peut être exercée qu'à titre individuel étant précisé que cette maladie se soigne plutôt bien. Je peux en témoigner.

Le choix n'est pas entre le « vaccin » ou rien mais entre le ou les vaccins et différents traitements qui ont prouvé leur efficacité.

Pour quels motifs le pouvoir a-t-il pris la décision d'hystériser la société, allant dans le sens d'une industrie pharmaceutique peu scrupuleuse ?

Tout citoyen est en droit de se poser la question :

Y a t il conflit d'intérêts au plus haut sommet de l'Etat ?

Le Chef de l'État, tous les membres du gouvernement et tous ceux qui interviennent directement dans cette crise sanitaire doivent clairement faire savoir s'ils ont un conflit d'intérêts.

Le Chef de l'État a-t-il des liens directs ou indirects avec l'industrie pharmaceutique et les géants qui dominent l'économie mondiale ? Ont-ils soutenu ou financé sa campagne électorale ? Ont-ils, d'une manière ou d'une autre, favoriser son élection surprise ?

Reproduction autorisée avec la mention suivante : © Sidney Touati pour [Dreuz.info](https://www.dreuz.info).

<https://www.dreuz.info/2021/07/linstauration-du-regime-biocratique-en-france-248079.html>



François Guérin
@fanchguerin



En réponse à [@Carene1984](#)

Les préfetures ont envoyées dès hier des mails aux collectivités et différentes administrations avant même le débat parlementaire. Où est l'état de droits !?! Les affiches se multiplient... Ce matin à la piscine de ma fille...en s'appuyant sur le décrets suivant



Les Monta'Grillades

7 h · 🌐

PASS SANITAIRE

Suite aux annonces gouvernementales, l'accès aux Monta'Grillades est conditionné par la présentation d'un pass sanitaire à compter du 21 juillet 2021.

Ce pass sanitaire peut prendre différentes formes :

Un certificat de vaccination (deuxième dose) de plus de 7 jours,

Un certificat de vaccination (monodose) de plus de 28 jours,

Un certificat de test RT-PCR ou antigénique de moins de 48 heures,

Un certificat de rétablissement de la COVID-19 (test positif de plus de 15 jours et de moins de 6 mois).

Le passe sanitaire peut être présenté sous forme papier ou numérique accompagné de votre carte identité, permis de conduire ou passeport.

Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas concernés par cette mesure.

Merci pour votre compréhension.

[Piscine](#) ou [petit festival de musical de province](#) : dehors les non-vaccinés !